

7997/18  
(OR. en)

PRESSE 23  
PR CO 23

## RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3613<sup>e</sup> session du Conseil

### Affaires étrangères

Luxembourg, le 16 avril 2018

Présidente **Federica Mogherini**  
Haute représentante de l'Union pour les affaires  
étrangères et la politique de sécurité

# P R E S S E

## TABLE DES MATIÈRES<sup>1</sup>

### POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Syrie .....	3
Iran .....	3
Russie .....	3
Balkans occidentaux .....	4
Instruments de financement de l'action extérieure .....	4

### AUTRES POINTS APPROUVÉS

#### *AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– Stratégie de l'UE contre les armes de destruction massive .....	5
– Conclusions du Conseil sur le désarmement et la non-prolifération dans le domaine chimique .....	5
– Conclusions du Conseil sur le Soudan du Sud .....	6
– Conclusions du Conseil sur les actes de cybermalveillance .....	9

#### *POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE*

– Rapport de la haute représentante sur l'opération Althea .....	9
--	---

#### *AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES*

– Banque de France .....	10
--------------------------	----

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

### **Syrie**

Les ministres des affaires étrangères ont débattu des derniers développements intervenus en Syrie, notamment des conséquences des frappes aériennes ciblées menées par les États-Unis, la France et le Royaume-Uni sur des sites d'armes chimiques. Dans la perspective de la deuxième conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, ils ont procédé à un échange de vues sur la nécessité de relancer les efforts visant à parvenir une solution politique au conflit dans le cadre du processus de Genève mené sous l'égide des Nations unies. Le Conseil a adopté des conclusions sur la Syrie.

### [Conclusions du Conseil sur la Syrie, 16 avril 2018](#)

### **Iran**

Le Conseil a débattu de l'Iran. Les ministres ont réaffirmé qu'ils étaient pleinement unis dans leur volonté de poursuivre la mise en œuvre de l'accord sur le nucléaire iranien (plan d'action global commun). Ils ont encouragé les efforts diplomatiques déployés actuellement pour faire en sorte que toutes les parties à l'accord continuent d'être fortement mobilisées.

Les ministres ont également abordé d'autres questions ne relevant pas du plan d'action global commun, en particulier le rôle de l'Iran dans les conflits régionaux, notamment en Syrie et au Yémen, ainsi que les préoccupations de l'UE quant aux programmes de missiles balistiques de l'Iran et sa situation en matière de droits de l'homme. Ces questions sont traitées en dehors du champ du plan d'action global commun, y compris au moyen des sanctions en vigueur de l'UE.

### [Mesures restrictives de l'UE à l'encontre de l'Iran](#)

### **Russie**

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la Russie. Les ministres des affaires étrangères ont confirmé une nouvelle fois à l'unanimité la pertinence des cinq principes directeurs adoptés d'un commun accord en mars 2016 pour la politique de l'UE à l'égard de la Russie. Ils mettent en place un cadre flexible pour les relations de l'UE avec la Russie, qui permet de faire preuve de fermeté en ce qui concerne les valeurs de l'UE et de mener un dialogue sélectif sur des questions présentant un intérêt manifeste pour l'UE.

Au cours du débat, à la suite de l'attaque de Salisbury et dans le prolongement des conclusions du Conseil européen, les ministres des affaires étrangères ont souligné en particulier qu'il était nécessaire de renforcer la résilience de l'UE et de ses voisins face aux menaces russes, y compris les menaces hybrides, parmi lesquelles figurent les campagnes de désinformation russes, à propos desquelles les ministres ont salué le travail réalisé par la task force East Stratcom, au sein du Service européen pour l'action extérieure. Les ministres des affaires étrangères ont également souligné qu'il importait de soutenir la société civile russe et de continuer à développer les contacts interpersonnels.

Les cinq principes directeurs pour la politique de l'UE à l'égard de la Russie sont les suivants:

- exiger la mise en œuvre complète des accords de Minsk, élément essentiel pour toute modification substantielle des relations UE-Russie;
- renforcer les relations avec les partenaires orientaux de l'UE et les pays d'Asie centrale;
- renforcer la résilience de l'UE face aux menaces russes, y compris les menaces hybrides, élément d'autant plus pertinent aujourd'hui à la suite du mandat donné par le Conseil européen;
- mener un dialogue sélectif avec la Russie sur des questions de politique étrangère, notamment certains dossiers internationaux tels que l'Iran et le processus de paix au Proche-Orient, et dans d'autres domaines présentant un intérêt manifeste pour l'UE;
- soutenir la société civile russe et nouer des contacts interpersonnels, notamment entre jeunes.

### **Balkans occidentaux**

Au cours du déjeuner, les ministres des affaires étrangères ont débattu des Balkans occidentaux, afin de préparer le sommet UE-Balkans occidentaux, qui se tiendra à Sofia le 17 mai 2018.

[Sommet UE-Balkans occidentaux à Sofia, 17/05/2018](#)

[Stratégie pour les Balkans occidentaux \(Commission européenne\)](#)

### **Instruments de financement de l'action extérieure**

Le Conseil a procédé à un premier échange de vues sur le financement futur des instruments d'action extérieure après 2020. La Commission élabore actuellement sa proposition relative au prochain budget à long terme de l'UE (le futur cadre financier pluriannuel, CFP), qui devrait être présentée le 2 mai 2018.

[Le cadre financier pluriannuel: la planification des dépenses de l'UE \(informations générales\)](#)

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

#### **Stratégie de l'UE contre les armes de destruction massive**

Le Conseil a approuvé le rapport annuel sur l'état d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM), qui porte sur les activités menées en 2017. Le rapport décrit les principales activités menées en 2017 en matière de non-prolifération, de désarmement et de contrôle des exportations d'armes.

Les principes directeurs des actions de l'UE sont les suivants:

- un multilatéralisme effectif, y compris la promotion de l'universalité des traités, conventions et autres instruments internationaux et leur mise en œuvre, grâce à l'action diplomatique et à l'assistance financière que l'UE apporte à des pays tiers et à des organisations internationales;
- une coopération étroite avec les pays en vue d'un renforcement du régime international de non-prolifération;
- les questions de non-prolifération sont abordées lors des réunions consacrées au dialogue politique et en matière de non-prolifération et de désarmement mené par l'UE au niveau bilatéral, ainsi qu'à l'occasion de contacts plus informels;
- l'utilisation efficace et complémentaire de tous les instruments et de toutes les ressources financières disponibles - le budget de la PESC, l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix et d'autres instruments - afin de maximiser l'impact des activités de l'UE visant à atteindre ses objectifs en matière de politique étrangère.

Toutes les actions en question ont été menées dans le cadre plus large de la politique de l'UE en matière de sécurité et de la prévention des conflits.

#### **Conclusions du Conseil sur le désarmement et la non-prolifération dans le domaine chimique**

Le Conseil a adopté des conclusions sur le désarmement et la non-prolifération dans le domaine chimique en vue de la quatrième session extraordinaire de la conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Cette session se tiendra à La Haye du 21 au 30 novembre 2018.

Le Conseil rappelle que l'Union européenne est unie dans le soutien qu'elle apporte à une interdiction et une élimination totales des armes chimiques partout dans le monde et qu'elle est fermement convaincue que l'utilisation d'armes chimiques, y compris l'emploi d'agents chimiques toxiques comme armes, par qui que ce soit, qu'il s'agisse d'un État ou d'un acteur non étatique, en quelque lieu que ce soit et quelles que soient les circonstances, est odieuse et doit être condamnée avec la plus grande rigueur.

Le Conseil réaffirme que l'utilisation d'armes chimiques est inacceptable, porte atteinte au droit international et peut constituer un crime de guerre ou un crime contre l'humanité, qu'il ne saurait y avoir d'impunité et que les responsables de ces actes doivent en répondre. Il souligne que les toutes dernières informations en provenance de Syrie, qui sont réellement choquantes et doivent faire d'urgence l'objet d'une enquête indépendante, ne font que renforcer la détermination commune de l'UE.

Par ailleurs, le Conseil se félicite de la tenue prochaine de la quatrième conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques et se déclare résolu à contribuer de façon constructive à son succès.

[Lire le texte complet des conclusions](#)

### **Conclusions du Conseil sur le Soudan du Sud**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes sur le Soudan du Sud:

- "1. L'année 2018 est déterminante pour l'instauration de la paix au Soudan du Sud, étant donné que le mandat du gouvernement d'union nationale de transition, défini dans l'accord de règlement du conflit au Soudan du Sud, vient à expiration. L'UE soutient sans réserve les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour remédier à la situation et instaurer la paix au Soudan du Sud par l'intermédiaire du forum de revitalisation de haut niveau. Toutes les parties prenantes devraient être en mesure de participer librement et sans crainte au forum de revitalisation de haut niveau. L'UE se félicite du rôle important joué par la société civile, les jeunes, les femmes et les organisations religieuses lors des deux premières phases de l'organisation de ce forum. Ils doivent disposer d'un espace politique permettant leur participation, au même titre que les groupes vulnérables.

Si l'accord de règlement du conflit au Soudan du Sud reste la base de ce processus, les discussions doivent refléter la réalité sur le terrain. L'UE demeure profondément préoccupée par la poursuite des combats et des violations graves des droits de l'homme, qui ont entraîné des souffrances humaines d'un niveau effrayant et ont laissé le pays en ruine. L'UE demande instamment à toutes les parties aux négociations de placer l'avenir du pays et les besoins de sa population au premier plan des priorités.

2. L'UE exhorte toutes les parties au conflit au Soudan du Sud à mettre fin immédiatement aux combats et à participer au processus de paix de bonne foi. Lors du forum de revitalisation de haut niveau, toutes les parties doivent afficher un engagement accru réel et se montrer déterminées à trouver un accord sur un partage des responsabilités viable et réexaminé; des structures de gouvernance responsables et réalistes reflétant la diversité politique, régionale et ethnique du pays; une période de transition claire; et des dispositifs contrôlés, durables et efficaces dans le secteur de la sécurité qui ne puissent pas être utilisés pour défendre les intérêts d'un seul groupe. Il s'agit d'une condition préalable à l'instauration d'une paix et d'une stabilité viables et durables au Soudan du Sud.
3. L'UE se félicite de la signature, le 21 décembre 2017, de l'accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire. Toutefois, l'UE exprime sa profonde consternation face à la poursuite des violations de l'accord par toutes les parties. Toutes les parties doivent immédiatement mettre un terme aux violations, militaires ou autres, de l'accord, notamment aux entraves aux opérations humanitaires, à la propagande hostile et au harcèlement dont sont victimes la société civile, les médias et le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et de suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité (CTSAMM). L'UE salue le travail qu'a accompli à ce jour le CTSAMM pour rendre compte des violations de l'accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire dans des conditions difficiles. Il est essentiel que les parties communiquent sans réserve les informations relatives à leurs unités militaires, afin que l'Union africaine (UA) puisse prendre des mesures contre les auteurs des actes concernés. L'UE demande à toutes les parties de soutenir le processus de vérification, y compris en facilitant l'accès du CTSAMM.
4. L'UE se félicite vivement du rôle important joué par l'UA ainsi que des efforts que déploient sans relâche les Nations unies et leur mission au Soudan du Sud (MINUSS) pour protéger les civils et soutenir le processus de paix. L'UE demande une nouvelle fois que la MINUSS, y compris la force de protection régionale (FPR), puissent exécuter leurs mandats conformément à la résolution 2406 (2018) du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle souligne que tous les pays de la région doivent adopter une approche unie.
5. L'UE demeure extrêmement préoccupée par la situation humanitaire, qui reste catastrophique, en raison principalement du conflit en cours. Sept millions de personnes, soit deux tiers de la population, ont besoin de toute urgence d'une aide humanitaire après plus de quatre années de conflit, les enfants étant particulièrement touchés. Plus de quatre millions de personnes sont déplacées, parmi lesquelles plus de deux millions ont fui vers des pays voisins. Les organisations humanitaires restent confrontées à des menaces sécuritaires et à d'autres entraves, y compris des obstacles administratifs. Les parties au conflit continuent de détourner des ressources, notamment en prélevant des droits exorbitants sur les permis de travail ainsi que des taxes arbitraires. L'UE condamne toutes les attaques commises contre des membres du personnel humanitaire et demande instamment à toutes les parties au conflit de garantir un accès libre, sûr et sans entrave à toutes les zones, conformément au droit international humanitaire. L'UE appelle également à des actions collectives fortes de la part de l'ensemble des donateurs, agences de l'ONU et ONG, afin de répondre à la situation de manière plus systématique et résolue. L'UE demande à toutes les parties de respecter le droit international humanitaire, de protéger les civils et de faciliter les soins médicaux. Plus que jamais, il est essentiel de garantir un accès permanent, sûr et durable de l'aide humanitaire afin d'éviter une nouvelle famine en 2018.

6. L'UE condamne avec la plus grande fermeté les attaques perpétrées contre des civils, notamment, mais pas exclusivement, celles dont a fait état la commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud. Il est régulièrement rendu compte et fait état de graves violations des droits de l'homme, dont certaines peuvent constituer des crimes de guerre, notamment de violences fondées sur l'appartenance ethnique, de viols et d'autres formes de violences sexuelles et sexistes, du recrutement et de l'utilisation d'enfants pendant les conflits, de disparitions forcées et de détentions au secret, d'arrestations et de détentions arbitraires, ainsi que d'actes de torture. L'espace dévolu aux défenseurs des droits de l'homme et aux journalistes pour qu'ils travaillent librement ne cesse de se rétrécir dans tout le pays. La culture de l'impunité ne doit plus être tolérée; l'UE souligne qu'il est nécessaire d'y mettre un terme de toute urgence et appelle une nouvelle fois toutes les parties à faire en sorte que les auteurs des actes concernés en répondent et que les victimes aient accès à des recours effectifs. L'UE soutient sans réserve la mise en œuvre des institutions de justice transitionnelle au Soudan du Sud et demande instamment au gouvernement d'union nationale de transition de progresser sur les mécanismes prévus au chapitre V de l'accord de règlement du conflit au Soudan du Sud, et notamment de signer sans plus attendre le mémorandum d'accord sur la mise en place d'un tribunal mixte pour le Soudan du Sud. L'UE apportera son soutien au bon fonctionnement du mécanisme à l'avenir.
7. L'UE condamne fermement le niveau élevé de corruption et l'ampleur des flux financiers illicites qui alimentent le conflit. Elle préconise une responsabilité financière accrue, le respect des normes financières internationales ainsi qu'une collaboration responsable avec les secteurs financiers régionaux et internationaux, et elle encourage le Soudan du Sud à adhérer au Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe. Ces éléments sont essentiels pour lancer le processus de rétablissement de la confiance de la population et des partenaires internationaux dans la gestion des fonds publics au Soudan du Sud. L'UE est vivement préoccupée par la poursuite des importations d'armes et les allégations de complicité au niveau régional. Elle continuera à appliquer son propre embargo sur les armes et demande une nouvelle fois l'instauration d'un embargo des Nations unies sur les armes. L'UE se félicite de la décision qu'a prise le Conseil des ministres de l'IGAD lors de sa 61<sup>e</sup> session, tenue le 26 mars 2018, d'imposer des sanctions ciblées aux auteurs de violations de l'accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire, et elle encourage l'UA à mettre en œuvre cette décision. L'UE reste prête à appliquer toutes les mesures qui s'imposent à ceux qui entravent le processus politique.
8. Une fois qu'un accord aura été trouvé lors du forum de revitalisation de haut niveau et qu'une nouvelle transition débutera, le nouveau gouvernement du Soudan du Sud devra relever des défis majeurs. Tout d'abord, un cessez-le-feu permanent doit être instauré. Il est nécessaire d'assurer la sécurité de la population et de meilleures conditions humanitaires afin de favoriser un environnement sûr permettant un éventuel retour volontaire des réfugiés et des déplacés internes. Le processus de révision constitutionnelle devrait être achevé de manière inclusive, en garantissant un espace politique et civique ouvert. Il convient d'élaborer des processus d'obligation de rendre des comptes, de réconciliation et de divulgation de la vérité, qui sont autant d'éléments essentiels pour rendre justice à la population. Les autorités de transition pourront s'appuyer sur ces processus pour préparer des élections ouvertes à tous et crédibles dans le cadre d'un calendrier révisé.

Compte tenu de ce qui précède, l'UE se déclare prête à réfléchir à la meilleure manière d'aider le Soudan du Sud à progresser sur la voie de la paix et de la stabilisation."



## **Conclusions du Conseil sur les actes de cybermalveillance**

Le Conseil a adopté des conclusions sur les actes de cybermalveillance, dans lesquelles il souligne l'importance que revêt l'existence d'un cyberspace mondial, ouvert, libre, stable et sûr, où les droits de l'homme et les libertés fondamentales ainsi que l'État de droit s'appliquent pleinement.

Le Conseil exprime sa vive inquiétude face à la capacité et à la volonté accrues d'États tiers et d'acteurs non étatiques de poursuivre leurs objectifs en commettant des actes de cybermalveillance. L'UE continuera de renforcer ses moyens de lutte contre les cybermenaces.

Le Conseil condamne fermement l'utilisation à des fins malveillantes de technologies de l'information et de la communication (TIC) telles que Wannacry et NotPetya, qui ont causé des dommages et des pertes économiques considérables dans l'UE et ailleurs. Il souligne que l'utilisation des TIC à des fins malveillantes est inacceptable.

L'UE se déclare disposée à continuer de travailler, au sein des Nations unies et d'autres enceintes internationales compétentes, à la poursuite de la mise au point et de la mise en œuvre de normes, règles et principes facultatifs et non contraignants de comportement responsable des États dans le cyberspace.

[Lire le texte complet des conclusions](#)

## **POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE**

### **Rapport de la haute représentante sur l'opération Althea**

Le Conseil a approuvé le rapport semestriel de la haute représentante sur l'opération Althea, qui couvre la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 28 février 2018.

Cette opération militaire a été lancée le 2 décembre 2004 pour renforcer les capacités des forces armées de Bosnie-Herzégovine et assurer la formation de ces dernières, ainsi que pour contribuer au maintien d'un climat de sécurité.

[Opération EUFOR ALTHEA](#)

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

**Banque de France**

Le Conseil a adopté une décision agréant Mazars et KPMG S.A. en tant que commissaires aux comptes extérieurs de la Banque de France, la banque centrale nationale de la France, pour la période 2018-2023 ([7330/18](#) + [7329/18](#)).

---